

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2007

PRESENTS : MM. BOYER – CUVILLIER –MERCIER - BRUEZ –WIART–LEROUGE – FOULET
Mmes CACHEUX – BRANCART – COQUART – CATTIAUX – DEREGNAUCOURT

ABSENT EXCUSE : MM CARPENTIER– THUIN

ABSENT : M LAUDE

1) Renouvellement du parc d'extincteurs :

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la société « Stopflam » chargée de l'entretien et de la vérification du parc d'extincteurs, informant que la réglementation actuelle (Norme NF S61-919) oblige le renouvellement des extincteurs âgés de plus de 10 ans. A ce jour, 16 appareils doivent être changés. Coût de l'opération : 1445€07.

Après en avoir délibérée, l'assemblée donne son accord pour la mise en conformité des appareils.

2) Remembrement et urbanisme : quelles décisions prendre ?... :

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter leur décision au mois de septembre compte tenu des différentes hypothèses qui pourrait le P.L.U. Il convient également d'y intégrer la demande de l'association ACCESS.

3) Cantine et garderie scolaire : tarifs pour la rentrée 2007-2008

- Cantine : 2 € 85 le repas (2 € 80 précédemment)
- Garderie scolaire : 0 € 95 la garderie du matin ou du soir (0 € 90 précédemment)

4) Demande de la commune de Marquion :

Le Maire donne lecture d'une demande émanant de M le Maire de Marquion sollicitant la mise en « sens interdit sauf riverains » du chemin de Marquion à partir du chemin conduisant au dépôt des déchets verts et ce pour un problème de sécurité lié évidemment aux excès de vitesse.

Après délibération, l'assemblée émet un avis défavorable à cette demande. En effet, l'ouverture de la déchetterie intercommunautaire à Baralle nécessite de laisser la libre circulation des véhicules sur cette voie. Il appartient à la commune de Marquion de mettre en place des mécanismes permettant de limiter la vitesse des véhicules (exemple : pose d'un ralentisseur à l'entrée de Marquion)

5) Divers :

× Sanitaires école primaire Victor-Hugo

Les travaux débiteront en novembre 2007 pour s'achever à la rentre des classes de février 2008.

Les honoraires de M. Damiens, architecte, s'élèveront à + ou – 15 000 € HT

× Commission des écoles du 21 juin 2007

Accord pour l'emploi du temps de Cédric Petiot

× Château d'eau rue de Cambrai

Afin de réaliser les écritures comptables nécessaires à l'acquisition du château d'eau, l'assemblée fixe la valeur :

- du terrain à 45 €
- du château d'eau à 1 500 €.

× Peupliers rue du Château

Le conseil municipal demande à M. Lerouge de contacter une entreprise afin de procéder à l'élagage et au rabattage des arbres en question.

× Droit de place aux forains qui ne fournissent pas de tickets gratuits de manèges :

Cette question sera revue lors du prochain Conseil compte tenu de l'absence de 3 conseillers.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Luc BOYER